

CONTRAT DE FORMATION

A la conduite des bateaux de plaisance à moteur, option côtière

Entre d'une part,

L'établissement de formation :

Centre Régional de Nautisme de Granville (CRNG)

260 Boulevard des Amiraux

50400 Granville

Tél : 02 33 91 22 60

N° d'agrément : 050039 délivré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Email : contact@crng.fr

N° de Siret : 780 886 354 00015

Et d'autre part,

Le candidat :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :Mail :

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat : Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'organisation de la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, option côtière.

2. La nature des prestations fournies : Selon les textes en vigueur, le programme de formation est composé d'une formation théorique de 5H minimum et d'une formation pratique de 3H30 dont 1H30 en format collectif et 2H de conduite effective.

Les prestations du CRNG se détaillent de la façon suivante :

- L'inscription du candidat auprès de l'administration en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen
- 5H de formation théorique en salle
- 1H30 de formation pratique en salle
- 2H de conduite individuelle à la barre
- L'accès à la plateforme en ligne « **monpermis.com** » donnant droit au cours en ligne, à 15 examens d'entraînement et 15 examens blancs
- Le livret du candidat, le livret de certification

3. Démarches administratives : Le candidat autorise le centre de formation CRNG à accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen.

Pour valider son inscription, le candidat devra remplir et signer les formulaires « Cerfa » accompagnés de timbres fiscaux (78€ de droit de délivrance) et joindre les documents demandés.

Tout dossier administratif incomplet peut entraîner un report de la date d'examen souhaitée. L'inscription à l'examen théorique sera à la charge du candidat (prévoir un paiement de 30€ pour l'inscription) auprès d'un organisme habilité. Deux organismes, la Poste et SGS objectif Code organisent l'examen théorique à Granville.

4. Le coût de la formation : Le montant des frais pédagogiques pour la prestation décrite dans l'article 3 « La nature des prestations fournies » s'élève à 395€ TTC. Ce montant devra être versé avant de débiter la formation. **Aucune inscription ne sera validée sans règlement.**

5. Les conditions de résiliation ou de rupture du contrat : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois à compter de la date de signature du présent contrat.

Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment par l'établissement de formation en cas de comportement du candidat contraire aux bons usages maritimes, sans remboursement des sommes engagées.

En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des prestations effectivement fournies au moment de la rupture.

Le contrat pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 6 mois, au-delà il sera résilié de plein droit.

Dans le cas d'un désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

Le Directeur du CRNG

**Signature du candidat ou
Signature des parents pour les
candidats mineurs**